

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Mercredi 11 Décembre 2024 - 18h00 – Salle des fêtes de
MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 38 /68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	-	AYZIEU	Jean Bernard LABROUCHE
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	Claude VETTOR
BOURROUILLAN	Michel BRAZZALOTTO	CASTEX D'A.	Mehenna IDIR
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	-
CRAVENCERES	Jean Pierre ROMA	DEMU	Sébastien RAMAJO
ESPAS	-	EAUZE	-
LANNE-SOUBIRAN	Guillaume COURALET	ESTANG	-
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	Gilles SARRAUTE
LE HOUGA	-	LAREE	Patrick ARNAUD
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	-
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	-	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	François HOSTIER	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	Philippe BUSQUET	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	Franck DUFAU	AVERON-BERGELLE	Gérard BARRAIL
ST CHRISTIE D'A.	Fabrice OSPITAL	BOUZON-GELLENAVE	Bernard VOLPATO
ST GRIEDE	-	CASTELNAVET	Fabien CASSIN
SION	Michel BRAGAGNOLO	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUUAU	-
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	Pascal OREJA	LOUSSOUS-DEBAT	-
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	Jean Louis THORIGNAC
ARMOUS ET CAU	-	POUYDRAGUIN	Xavier DANDO
LOUSLITGES	-	SABAZAN	Philippe AURENSAN
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	-
MONTEGUT	-	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	-	GAZAX ET B.	Fabrice CARRERE
COULOUME-M	-	LUPIAC	Bernard LUIS
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	-
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	Jean Louis PIZZINAT
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : PERE Jean-François, DARTIGUE Christian, DOUBRERE Jean-Paul, FRANCHETTO Jean-Claude, DUBOR Chantal, LAPORTE Régis, COLLADELLO Marie-

Claire, CESAR Philippe, MAGNE Jérôme, DUPOUY Claude, LEFEBVRE Alain, LAFFONT Armel

Le Président du syndicat, Michel CHANUT, donne l'ordre du jour de la réunion :

- **Présentation du futur Programme Pluriannuel de Gestion par le bureau d'études SCE ;**
- **Chantier du Moulin de Marguestau et de protection de berge à Caupenne d'Armagnac / Salles d'Armagnac ;**
- **Tranche de travaux d'entretien 2024 – Douze aval ;**
- **Gestion des contrats d'assurance statutaire ;**
- **Questions diverses.**

Mr DROUARD est nommé secrétaire de séance.

Le Président indique qu'une délibération doit être prise et qu'elle n'a pas été notée à l'ordre du jour, il propose donc de la rajouter, il s'agit de :

Délibération autorisant le Président à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurances statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- La gestion administrative des sinistres et des primes
- Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurances statutaire
- La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au
budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, Monsieur le Président propose :

D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025 :

	Budgétisé 2024	Ouverture de crédits à hauteur de 25 % sur l'exercice 2025
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles		
Article 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000 €	7 500 €
Article 2128 Autre agencement et aménagements	15 000 €	3 750 €
Article 2158 Autre Inst. Matériel, outil. Techniques	1 000 €	250 €
Article 2188 Autre immobilisations corporelles	9 390.89 €	2 347.72 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité et autorise le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

**CHANTIER DU MOULIN DE MARGUESTAU ET DE PROTECTION DE BERGE A
CAUPENNE D'ARMAGNAC/SALLES D'ARMAGNAC**

Moulin de Marguestau

Le technicien rappelle le contexte : une brèche qui s'est formée suite à la tempête de 2009 au niveau du site de l'ancien moulin de Marguestau et de ce fait les écoulements de la Douze ne transitent plus que par le « canal de dérivation ». Cette situation était préoccupante car le canal passait sous la route Départementale par le biais d'un ouvrage qui n'était pas calibré pour de tels débits, notamment en crues...

Le Département est donc intervenu pour changer l'ouvrage routier ainsi que réaménager le site.

Yann DUCOURNAU du Département explique que le chantier a eu lieu durant l'été pour un coût de 358 000 € TTC.

Des aides ont été allouées à ce chantier à savoir 60 % Agence de l'Eau Adour Garonne, 20 % Région et 20 000 € par le biais d'un fond de concours de la part du syndicat pour la partie renaturation.

L'entreprise Acchini s'est chargée des travaux.

Le technicien et Yann DUCOURNAU détaillent les travaux.

Protection de berge

Le technicien explique que la Communauté de Commune du Bas-Armagnac (compétence voirie) a souhaité engager des travaux de protection de berge au niveau d'une route communal sur une portion longeant le Midour à Caupenne/Salles d'Armagnac.

Pour ce faire le syndicat et le Département ont accompagné techniquement et financièrement la CCBA pour mener à bien cette opération de protection.

Dans un premier temps le syndicat a fait venir l'entreprise Montieux afin de chiffrer les travaux de protection de berge avec du génie végétale (tunage en châtaignier et plantations).

Le coût de l'opération a été chiffré à 34 296 € TTC.

Plan de financement : DETR 40 %, CD32 20 %, SMBV MD 20 %, autofinancement 20 %



Le syndicat s'est ensuite occupé du dossier réglementaire.

Pour finir le syndicat et le Département ont suivi les travaux qui ont été réalisés pendant 1 semaine au mois de juillet dernier.

PRESENTATION DU FUTUR PPG PAR LE BUREAU D'ETUDE SCE

Présentation du diaporama par Jean Charles BOUVET du bureau d'étude SCE.

Phasage de l'étude

- Etat des lieux (déjà réalisé + validation du diagnostic SCE)
- Diagnostic partagé et validation des enjeux (JUN)
-  • Plan de gestion
-  • Dossier réglementaire

Rappel des enjeux

- Enjeu lié à la ressource en eau
- Enjeux liés à la qualité des cours d'eau
- Enjeux liés à la limitation des inondations à l'aval

Détails des actions

VEGETATION

- Programme d'entretien ANNUEL maintenu par grand secteur ou cours d'eau, sur 5 ans
- Intervention ciblée à la demande sur tout le territoire pour la gestion des encombres / points noirs hydrauliques + affluents sur secteurs à enjeux
- Replantation à minima sur une rive sur les secteurs à nu
- Gestion de la repousse pour maintenir une végétation en haut de talus
- Replantation sur les affluents

COURS D'EAU

- Diversification des écoulements par repositionnement des bois de coupes en fond de lit
- Accompagnement des érosions de berges : stabilisation des banquettes
- Recharge granulométrique localisée : recharge alluvionnaire de fond ou en banquettes
- Intervention ciblée sur des secteurs très rectilignes, ou déficitaires : nombreux secteurs sur tout le territoire
- 17 zones prioritaires de Renaturation sur ce principe d'action pour 2025-2030

OUVRAGE

- Intervention privilégiée sur les cours d'eau en liste 1, avec un besoin de restaurer la continuité écologique (et sédimentaire)
- Intervention uniquement sur les ouvrages qui n'ont pas d'utilité, sinon aménagement de chute

GESTION DU RUISSELLEMENT

- Communiquer sur des techniques qui fonctionnent : « Actions Test » avec des agriculteurs sur le territoire
- Intervention d'un(e) conseiller(e) pour suivre les bénéfices de certaines actions à l'échelle du territoire

- Appuyer les agriculteurs les plus touchés par l'érosion des sols qui veulent bien participer à des tests réels

HYDROLOGIE

- Prévion de deux stations supplémentaires de suivi des débits en télétransmission,
- Amélioration de la récupération des données sur des stations déjà suivies : lien CACG
- Suivi périodique mensuel par le technicien rivière de plusieurs échelles installées

ZONES HUMIDES

- Partager régulièrement les données cartographiques mises à jour sur les habitats humides
- Valider les actions réalisées avec les riverains :
 - Préservation des prairies, (MAE, polycultures)
 - Préservations des boisements humides et plans d'eau
 - Favoriser les débordements en zone sans enjeux (actions hydromorpho.)

Chiffrage global

Estimatif de chiffrage de tout le programme sur 5 ans	
ACTIONS	Chiffrage (€HT)
Entretien végétation, embâcle, restauration continue	211 400 €
Replantation	50 000 €
Renaturation de 16 sites	128 000 €
Restaurations spécifiques ou études	24 000 €
Recharge sédimentaire ponctuelle	15 000 €
Actions sur ouvrages	55 000 €
Stations hydro	37 500 €
Communication CPIE	25 000 €
Achat turbidimètre, outils tech	4 000 €
Suivi Mesures Ruissellement (conseiller)	15 000 €
	564 900 €
Reste à charge syndicat si subvention à 50% A VALIDER	282 450 €
Soit annuellement sur 5 ans :	56 490 €

Echanges suite à la présentation :

Sylvain KARIMJOOY

Le chiffrage de ce PPG a été volontairement vu à la hausse afin de ne pas avoir de surprise.

Michel CHANUT

Le PPG a été fait en concertation avec les syndicats Landais du Midour et de la Douze. Il est important de tenir compte des autres sans être obligé de fusionner. Il est plus facile de travailler avec les autres en ayant son identité propre.

C'est une chance d'avoir 2 projets de territoires sur le syndicat : PTGE Midour (en phase de mise en œuvre) et PTGE Douze (en cours d'élaboration). Il faut que nous fassions concorder nos actions avec celle des PTGE.

Réflexion pour la suite :

- Valorisation du bois de ripisylve sous réserve qu'elles soient plus larges afin d'avoir un potentiel suffisant. Et si la PAC le permet ;
- Regroupement de pompes d'irrigation sur le Midour.

Jean-Claude DROUARD

Sur combien d'année a été établi le PPG ?

Sylvain KARIMJOY

Le PPG est établi pour 5 ans, renouvelable une fois pour 5 années supplémentaires soit un total de 10 ans.

Guillaume COURALET

Concernant le ruissellement, la mise en place de couverts y a-t-il des suivis, des retours ?
Le constat que je fais après 2 ans de mise en place c'est que c'est compliqué et j'ai l'impression que les effets sont plus négatifs que positifs quand je vois la boue entraînée dans les coteaux et les lacs.

Michel CHANUT

Nous sommes sur une zone à monoculture maïs, les couverts se font tous en même temps et donc la terre part pour tout le monde en même temps, ce qui cause des dégâts. Des solutions il y en a mais ce ne pourra être que des solutions collectives. Je pense que l'on a plus de réponses pour la mise en place des couverts que pour sa destruction.

J'ai mis en place des bandes enherbées en travers et cela marche, après il y a des contraintes sur la PAC car obligation de la déclarer en prairie artificielle qui devient naturelle au bout de 5 ans. La PAC a une déclinaison nationale malheureusement pas adaptée à nos territoires.

Sylvain KARIMJOY

Dans le cadre du PPG nous avons contacté une conseillère agricole du territoire afin d'avoir des données chiffrées sur les pratiques mise en place par les agriculteurs volontaires.

Philippe PEFFAU

Les prélèvements réalisés en rivière qui sont réalisés soit en étiage ou en crue ne seront pas du tout les mêmes.

Yann DUCOURNAU

Quand on cherche des polluants spécifiques pour les mesures qualité de l'eau on fait des prélèvements en hautes eau quand c'est en crue, c'est là qu'on retrouve le plus de molécule phyto dans la rivière.

Le choix qui a été fait sur le territoire c'est des prélèvements a des instants T, la rivière peut être en crue en étiage au module, pour avoir tout le cycle hydrologique et lissé sur plusieurs années on a tout le panel de molécule que l'on retrouve dans la rivière. Les suivis qualité de l'eau pour l'enjeu « eau potable » c'est d'autres critères.

12 prélèvements /an sur la même station (1/mois).

Jean JUNCA (Agence de l'eau)

Merci de l'invitation, il y a du monde ce soir ce qui prouve que ces sujets là on de l'importance,

Tout est liée entre la gestion des milieux aquatiques et l'agriculture. Dans le cadre du PPG il y a des choses qui vont êtres mises en place et qui vont apporter une amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques. Ce PPG est assez équilibré, il y en a qui sont plus ambitieux mais on fait avec les moyens du syndicat qui ne sont pas extensibles. Nous on attend de débiter cette mise en œuvre et de pouvoir continuer à financer ces opérations-là. On espère que l'on pourra constater des améliorations. Nos administrateurs demandent à ce que l'argent public qui permet de financer ses actions la soit le plus efficient possible, je trouve intéressant que le syndicat se donne les moyens de mesurer le résultat de son action au travers des suivi de qualité de l'eau.

Jean Charles BOUVET

Les actions sont définies, le dossier réglementaire est rédigé à moitié, on va continuer la rédaction pour un dépôt mi-janvier, fin janvier.

Suite au dépôt il y aura surement des échanges avec la DDT au cours du 1^{er} trimestre.

Un comité de pilotage de validation est prévu le 9 janvier afin de valider le programme avec les partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heure.